

Régie des Bâtiments
Monsieur H. CLAES
Conseiller général
Avenue de la Toison d'Or, 87 / bte 2
B - 1060 BRUXELLES

V/Réf : /
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.443/s.542

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Théâtre royal de la Monnaie.
Campagne de travaux s'inscrivant dans le Master Plan : phase 1.

En réponse à votre demande formulée lors de la réunion du 6 août 2013 et précisée par la visite du 2 septembre, nous vous communiquons l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 11 septembre 2013, concernant l'objet susmentionné.

La CRMS rend un avis favorable sur la demande préalable, assorti d'une série de recommandations et de questions auxquelles il sera répondu dans la demande de permis unique.

La demande s'inscrit dans le Master Plan du théâtre de la Monnaie toujours en cours d'élaboration et fait suite à plusieurs avis de principe par la CRMS le 12/12/2011 et suite à la présentation du projet le 06/05/2013.

Le théâtre de la Monnaie est classé depuis le 14/09/2000 pour les éléments suivants : façades, toitures, salle de spectacle, grand foyer, vestibule, escaliers d'honneur, vestiaires. La présente demande d'avis préalable porte sur une campagne de travaux destinés à rendre la salle plus confortable, à lui redonner son éclat et à répondre aux exigences actuelles en matière de normes et de programmation.

La demande est accompagnée (Chapitre II) d'un historique du théâtre édifié par Damesme (1817-1821) et de la salle reconstruite par Joseph Poelaert après l'incendie de 1855, transformée à plusieurs reprises depuis, notamment :

- 1872-1879 : mise en place d'un nouveau système de ventilation et de chauffage par G. Bordiau. L'étude des archives a permis de documenter les finitions de la salle ainsi que les divers types de mobilier utilisés ;
- 1955-1956 : rénovation de la salle (réorganisation du parterre et transformation des balcons) ;
- 1985-86 : rénovation profonde (Urbat et A2RC) avec adaptation aux nouvelles techniques de scène et de ventilation, réaménagement du hall d'entrée et rafraîchissement de la salle.

L'étude de la situation existante (chapitre III) a porté sur plusieurs thématiques : la ventilation, les sièges, les revêtements muraux et les revêtements de sol.

Elle montre que la ventilation actuelle est peu performante (pulsion par le haut et reprise par le bas) et qu'elle doit être améliorée. Les différents types de sièges ont été identifiés ; ils ont fait l'objet d'un relevé et d'un inventaire, de même que les revêtements muraux (tissus, papiers peints et peintures) et les revêtements de sol (complexe plancher de 7,5 cm sur gîtes et tapis de laine).

La première phase des interventions prévues comprend :

- la réalisation d'un système de ventilation performant en inversant le principe actuel (pulsion par les niveaux inférieurs et extraction en partie supérieure) et en exploitant au maximum les gaines techniques existantes (ce poste implique la restauration de certains revêtements muraux ou de sol) ;
- la modification de la façade sur la rue Léopold et des interventions structurelles avec la suppression d'un escalier de Joseph Poelaert et l'installation d'un monte-décor ; la création un nouvel escalier adjacent ; la création d'une nouvelle entrée des artistes ;
- la réalisation d'une scène horizontale en lieu et place de la scène inclinée actuelle ; la création d'une nouvelle pente au parterre afin d'améliorer la visibilité des premiers rangs ;
- le renouvellement des revêtements de sol ;
- la remise en état des sièges ;
- La réalisation de travaux à la cage de scène.

La phase 2 porte sur la remise en état des sièges.

AVIS DE LA CRMS SUR LA DEMANDE PRÉALABLE.

En l'état d'avancement du dossier et des études, la CRMS rend un avis favorable sur la demande de travaux moyennant une série de recommandations à suivre et de questions posées qui restent à résoudre.

1. La ventilation

La CRMS approuve l'inversion du système actuel qui ne donne pas satisfaction afin de s'inscrire dans une plus grande efficacité (pulsion dans le bas et extraction dans le haut). Elle souscrit à la réutilisation maximale des gainages techniques existants et à la création de nouvelles gaines intégrées le plus discrètement possible aux volumes et décors existants. Elle demande de préciser davantage l'encombrement et la forme de ces différentes interventions dont certaines seront effectuées dans des parties relativement visibles de la salle : nouvelles gaines d'extraction plus ou moins importantes dans les loges latérales qui jouxtent la scène. Ces loges resteront-elles réellement utilisables ? De nouveaux plenums sont également prévus dans les loges situées derrière le premier balcon et devant la régie. Ces modifications n'impliquent-elles pas aussi la surélévation des garde-corps ?

Les différentes interventions devront être détaillées pour ce qui concerne les modifications apportées aux gainages existants, la création de nouvelles gaines et de plénum ainsi que pour la restauration des décors qui en découlent. Dans le souci de ne pas modifier l'acoustique de la salle, il est pour l'instant proposé de ne pas modifier la nature des revêtements existants mais de simplement les renouveler là où c'est indispensable. Des recherches sont en cours pour ce qui concerne les teintes.

2. Les modifications structurelles et le monte décor

Des interventions structurelles importantes sont prévues pour installer un monte-décor qui sera accessible par la rue Léopold et dont l'entrée sera aménagée dans la grande baie cintrée à l'extrémité est de la façade (baie de l'ancienne galerie). La CRMS approuve le principe de cette implantation qui paraît la moins perturbante pour l'enveloppe du théâtre. L'aspect de ce nouvel accès en façade n'a pas encore été étudié. La CRMS demande qu'il fasse l'objet d'un traitement coordonné par rapport aux autres baies de la façade.

A ce stade du dossier, l'étude de stabilité n'est pas jointe au dossier, les aspects structurels sont encore sommaires et les interventions pas toujours justifiées. Quelles sont précisément les interventions prévues en sous-sol dans l'angle nord est assez fragile du théâtre, dont la reprise en sous-œuvre se trouvera probablement sous le niveau de la nappe phréatique ?

Les plans de situation existante et de démolition sont parfois peu précis concernant le gros-oeuvre : la coupe dans le monte décor demeure très schématique et ne comporte pas de situation existante ; l'escalier Poelaert n'est pas clairement dessiné. On ne comprend pas non plus la motivation de toutes les démolitions prévues dans le cadre des aménagements de la scène : pourquoi démolir le mur de scène massif sur toute la hauteur du 2^e niveau alors que le monte charge s'interrompt avant ?, pourquoi démolir sur la même largeur le mur de scène situé en vis-à-vis côté rue de la Reine?, pourquoi ne pas conserver une volée supplémentaire de l'escalier Poelaert ?

3. Création d'une scène horizontale pour des raisons à la fois programmatiques et liées aux échanges de spectacles au niveau international. Bien qu'il s'agisse là d'une modification conséquente des particularités de la salle de spectacle classée, la CRMS ne s'oppose pas à ce principe. Elle comprend que cette modification s'accompagnera également d'une modification de la pente des derniers rangs du parterre pour des raisons de visibilité et s'interroge sur l'efficacité (et l'utilité ?) des mesures préconisées : aujourd'hui déjà, les premiers rangs bénéficient d'une visibilité médiocre. En modifiant l'inclinaison des deux premiers rangs, ne va-t-on pas simplement handicaper le troisième rang ?

4. Le renouvellement des revêtements de sol : la CRMS souscrit au renouvellement des tapis mais elle s'interroge sur le renouvellement des planchers du parterre qui sont assez particuliers et dont l'état n'est pas documenté (un démontage/remontage n'est-il pas envisageable ?). Elle s'interroge aussi sur la modification de l'acoustique qui pourrait en résulter. Pour ce qui concerne le remplacement des tapis, elle souligne que les photos des années 1948-49 montrent non pas un tapis plain mais des carpettes de déambulation, ce qui permettait un renouvellement partiel et aisé des parties les plus endommagées.

5. La remise en état des sièges et des revêtements muraux des loges. Pour des questions acoustiques et de nombre de places, le regarnissage des différents modèles de sièges existants est proposé. La CRMS n'y voit pas d'objection. Les interventions sur les loges sont limitées au minimum. Elles devront être détaillées et le dessin des nouveaux gainages devra être adapté aux particularités des loges les plus en vue afin d'en diminuer l'impact au maximum.

6. Réalisation de travaux à la cage de scène. Il s'agit d'améliorations techniques apportées aux installations qui avaient déjà été renouvelées lors de la dernière rénovation (1985) dans une partie non protégée du bâtiment. La CRMS n'y voit pas d'objection. Elle signale toutefois que les modifications apportées à la scène et à la 1^{ère} sous scène risquent d'avoir des répercussions sur l'acoustique de la salle.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies :

- A.A.T.L. – D.M.S. : M. G. Conde Reis (par mail MM. G. Conde Reis, Ph. Piéreuse, Th. Wauters, Mmes M. Vanhaelen, L. Leirens, N. de Saeger) ;
- A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. Timmermans ;
- Monsieur G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine ;
- Arch. A2RC (rue Saint-Laurent, 16 – 1000 Bruxelles) ;
- Arch. Origin (rue des Chartreux, 17 – 1000 Bruxelles).